

Budget 2016 : Saint-Adolphe-d'Howard à un carrefour important

Saint-Adolphe-d'Howard, le 8 décembre 2015 – Lors d'une séance extraordinaire du Conseil tenue samedi, le 5 décembre 2015, le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté le budget de fonctionnement 2016 et le programme triennal d'immobilisations pour 2016-2017-2018.

« Au nom du Conseil, je veux souligner l'effort et tout le travail du personnel de la municipalité qui a participé de près ou de loin à l'élaboration de ce budget, et ce, malgré les constats difficiles et les défis auxquels nous faisons face pour l'exercice financier à venir » a indiqué la mairesse, Lisette Lapointe.

C'est dans un contexte de compressions qu'a été préparé ce budget et en prenant en considération l'importance des travaux publics et d'infrastructures qui devront être réalisés au cours des prochaines années. Saint-Adolphe-d'Howard se retrouve aujourd'hui à un carrefour important. Le Conseil se doit de mettre l'accent sur ce qui est essentiel et propose donc de concentrer ses efforts sur le rattrapage nécessaire suite au déficit d'entretien de nos bâtiments et infrastructures.

Le Conseil mise également sur une réorganisation administrative et la mise en place de procédures pour améliorer l'efficacité au sein de la municipalité. Une place prépondérante est donc accordée aux services les plus essentiels pour les citoyens. On assiste à une diminution de l'offre de services en loisirs ainsi qu'à une restructuration de nos services de loisirs et plein air, amorcée dans la foulée des recommandations du bilan de santé avec notamment, l'embauche d'un directeur récréotouristique, l'automne dernier. « L'objectif de cette restructuration vise à mettre en valeur notre montagne et l'ensemble de nos installations récréotouristiques afin d'assurer le développement économique de Saint-Adolphe », a indiqué la mairesse.

Malgré la volonté du Conseil de limiter le plus possible la hausse de taxes pour ses citoyens, le taux de taxation pour 2016 augmentera de 3,75 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation, le portant à 75,75 cents. Pour mémoire, ce taux était de 79 cents en 2013, il a été réduit à 70 cents en 2014 et est passé à 72 cents en 2015. Étant donné l'effort qui sera demandé tant aux

citoyens qu'aux employés en 2016, la mairesse a décidé de remettre 15% de son salaire à la municipalité, soit 5% de plus qu'au cours des deux dernières années.

Bonne nouvelle, la taxe verte et la taxe pour la collecte des matières résiduelles n'augmentent pas malgré des changements importants prévus en 2016, plus particulièrement à partir du mois de septembre. En effet, les MRC des Pays-d'en-Haut, des Laurentides et d'Antoine-Labelle se réunissent afin de se doter d'un même plan de gestion des matières résiduelles. Il est à noter que le montant de 290 \$ pour la collecte des matières résiduelles inclut un nouveau bac.

Pour ce qui est du Mont Avalanche, l'organisme Plein air Saint-Adolphe qui en assure la gestion est dirigé par un nouveau conseil d'administration. Afin d'assurer des revenus plus stables, tous souhaitent bonifier l'offre de service afin de diversifier les activités offertes et ainsi moins dépendre uniquement du ski alpin. Les moyens mis en place pour ce faire seront à l'image de la politique de développement économique axée sur le plein air que nous avons proposée en 2015. Notre directeur récréotouristique est à élaborer un échéancier afin que cette politique se concrétise rapidement.

Quant au programme triennal d'immobilisations pour 2016-2017-2018, les priorités seront la mise à niveau de l'usine d'eau potable et de l'usine de traitement des eaux usées du secteur village, le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur village ainsi que de faire des améliorations aux bâtiments. Par exemple au garage, des correctifs devront être apportés à la ventilation et à l'isolation. Finalement, l'installation de bornes sèches est également au cœur de nos priorités.

« Il s'agit d'un budget modeste, dépourvu d'artifices, mais nous permettant de limiter la hausse de taxe et ainsi respecter la capacité de payer de nos citoyens » a conclu la mairesse.